

Un parc photovoltaïque divise les habitants

Près de Saint-Cirq-Lapopie, plus beau village de France, le projet de TotalEnergies sur 19 hectares suscite des tensions. Pétition et marche s'enchaînent contre ce programme qui nécessite un déboisement.

STÉPHANE KOVACS @KovacsSt

ENVIRONNEMENT Pourra-t-on encore apercevoir, à l'abri d'un muret en pierre sèche, le lézard ocellé, l'œdicnème criard ou l'azuré du serpolet ? Aux abords du village de Tour-de-Faure, dans le parc naturel régional des Causses du Quercy, le projet de parc photovoltaïque de TotalEnergies inquiète riverains et amoureux de la nature. « Une vingtaine d'hectares de forêts vont être remplacés par une forêt de panneaux photovoltaïques, à côté de Saint-Cirq-Lapopie, élu plus beau village de France ! s'émeut Thomas Brail, fondateur du Groupe national de surveillance des arbres. Sous couvert de faire des trucs verts, ils bousillent la nature ».

Alors qu'une pétition a rassemblé plus de 400 signataires, une marche est prévue samedi prochain, le long des 12 km de tranchées prévues pour le raccordement au réseau électrique national. Ce parc de quelque 19 hectares comptera 44 000 panneaux photovoltaïques à un mètre du sol, implantés pour une durée de trente ans. Sous lesquels viendront paître des ovins. « On a adapté notre projet aux enjeux environnementaux et paysagers, fait valoir Jean-François Yvelin, directeur de l'Agence Toulouse Occitanie chez TotalEnergies Renouvelables. Nous avons travaillé initialement sur une quarantaine d'hectares, pour aboutir à ce projet réduit de moitié. Le parc sera constitué de trois zones clôturées, mais la faune pourra passer dans des trous au bas des grilles. Pour les agriculteurs, c'est tout bénéf : on paie un loyer à plusieurs propriétaires, et une indemnité d'entretien à l'éleveur qui placera ses brebis. » La commune de Tour-de-Faure a donné un avis favora-

ble. « Total a accepté un certain nombre de conditions, dont une essentielle : développer le pastoralisme, indique le maire, Patrick Teyssedre. Il y a une modification de la biodiversité, mais ce n'est pas une destruction : ce n'est pas une forêt qui va être coupée, mais des bois et des taillis, de plus en plus secs à cause du climat. Évidemment que quelques arbres vont être abattus, mais les plus remarquables seront sauvegardés. Des murets en pierre sèche vont être rebâti. Nous considérons que c'est une avancée importante pour les énergies renouvelables. » La municipalité récoltera « une partie des taxes foncières et de la production d'électricité, soit 10 000 euros par an, précise l'édile. Le département et la communauté de communes toucheront aussi des dividendes ».

Le Parc naturel régional s'est prononcé contre le projet. Mais la commune de Saint-Cirq-Lapopie s'y est finalement ralliée, « car l'impact visuel du parc nouvelle version sera négligeable », souligne

Le projet de parc compte 44 000 panneaux photovoltaïques à un mètre du sol, implantés pour une durée de trente ans à côté de Saint-Cirq-Lapopie (ci-dessous), dans le Lot.

ÉRIC MARTIN / LE FIGARO MAGAZINE

Patrick Teyssedre. Riveraine, Marie Cordié Levy a monté le CELC (Collectif environnemental Lot Célé) : « C'est un endroit magnifique, une des dernières zones sauvages de France, décrit cette retraitée. C'est une perte de business pour notre région, car beaucoup de gens y vont faire du VTT. En plus, cela génère de la haine entre les habitants, car quatre personnes vont toucher beaucoup d'argent, tandis que les autres vont subir les nuisances. Nous, on est d'accord pour des ombrières sur les parkings, mais pas pour que l'on arrache des arbres, surtout sur des surfaces pareilles, et avec des risques de s'étendre. »

Enquête publique terminée

Le groupe Total le jure, il « n'a pas d'autres projets photovoltaïques à proximité ». La mairie l'assure : « Les axes de promenade vont être préservés. » « Le problème est qu'il n'y a plus beaucoup de sites dégradés où on peut créer des parcs photovoltaïques en France, admet Jean-François Yvelin. Celui-ci était

classé dans le PLU comme dédié aux énergies renouvelables. Et une récente circulaire précise qu'il est également nécessaire de développer des projets photovoltaïques au sol, y compris sur des terrains qui ne sont pas dégradés ».

L'enquête publique vient de se terminer. « Enfin un projet de développement économique qui va créer de la richesse locale ! a consigné, sur le registre, un agriculteur retraité. Et si le porteur du projet, en plus de la production d'électricité, pouvait en faire un site à visiter, pédagogique sur l'électricité et les différentes solutions à nos besoins, (...) ce serait un atout de plus pour notre territoire touristique ». Pour un autre, « le parc solaire engendre des distorsions sur notre agriculture » : « il devient plus rentable de louer quelques hectares que d'élever des animaux, regrette un éleveur de brebis. Entre le prix de l'alimentation animale, les risques financiers, les difficultés à obtenir un prix rémunérateur, le temps de travail... le choix est vite fait. Par ailleurs, la destruction d'un espace naturel boisé pour y mettre des panneaux solaires est une aberration, les forêts étant les plus efficaces quant à l'absorption du carbone et de la chaleur lors des épisodes de canicule ».

Outre des dizaines d'espèces protégées, 25 monuments historiques sont présents dans un rayon de 5 km. « On crée une sorte de super intérêt public, au-dessus de la protection des espèces et des monuments historiques, s'insurge Julien Lacaze, président de l'association Sites & Monuments. C'est une vision de l'écologie contestable qui vient heurter la véritable écologie, celle de la nature, des paysages et de la biodiversité. Si la préfète du Lot valide ce projet, nous envisageons d'attaquer l'autorisation environnementale en justice. » ■

